

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DU BILAN DE COMPETENCES

Cette charte éthique et déontologique pose le cadre des repères pour les conseillers en accompagnement de la mobilité professionnelle. Elle établit les valeurs et obligations des professionnels auprès de leurs clients. Elle fixe les normes de pratiques et de performances professionnelles au sein du cabinet Gray Formation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conseillers en accompagnement de la mobilité professionnelle du cabinet Gray Formation s'engagent à :

Respect des personnes

Mettre en œuvre une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne tant dans la durée que dans le choix des outils et méthodologies utilisés.

Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

Appliquer des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

Respect de la vie privée, du secret professionnel, de la confidentialité

Respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

Ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.

Intégrité et probité

Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

Professionalisme

Entretenir sa veille professionnelle et ses compétences par un perfectionnement continu et une auto-formation
Mettre à jour ses méthodes, outils et sa connaissance de l'environnement socio-économique par tout support et moyen disponible.

Engagement réciproque

Les conseillers ainsi que les bénéficiaires s'engagent à définir et entretenir tout au long du processus de bilan de compétences, un cadre de travail structuré et adapté qui permettra au bénéficiaire de construire un projet professionnel réaliste et réalisable

Respect des organisations

Prendre en compte les enjeux des organisations concernées.

MODALITES DE REALISATION DU BILAN DE COMPETENCES

Rigueur et respect du cadre d'intervention

Les dispositifs méthodologiques mis en place par le conseiller en accompagnement de la mobilité professionnelle répondent aux objectifs du bilan de compétences et à eux seulement.

Le conseiller doit recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle. Il doit présenter une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités doivent être clairement stipulés.

Le centre de bilan de compétences respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.

Le centre de bilan met en œuvre les conditions pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Toute demande information à ce sujet peut être adressée à Raymond RAPINIER : tel 0438121990

admin@generassocies.fr

Réalisation du bilan de compétences

La méthodologie et la réalisation du bilan proposé doit :

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation.
- Engager avec le bénéficiaire une relation qui responsabilise le bénéficiaire et le conduit à être acteur de son bilan.
- Accompagner le bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.
- Proposer une information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse lui rappelant la confidentialité de ce support.
- Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation.
- Proposer une rencontre à 6 mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.